



LIVRET D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être accueilli au sein de notre établissement. Il sera accompagné au quotidien le temps de son séjour par des professionnels qui seront vos interlocuteurs privilégiés.

Vous trouverez dans ce livret les informations générales concernant le fonctionnement, l'organisation administrative et pratique de l'établissement.

Votre enfant est accueilli au sein de l'établissement :

- ☐ Beauregard – maison/service :
- ☐ Le CAP
- ☐ La Courte Échelle
- ☐ Parent(hèse)
 - ☐ PEAD Geslin (Angers)
 - ☐ PEAD Hauts-Vents (Angers)
 - ☐ PEAD La Courte Échelle (Beaupreau)
 - ☐ PEAD Le CAP (Baugé)

L'Association Marie Durand, fondée en 1963, assure une mission d'intérêt général dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les établissements exercent des mesures administratives et/ou judiciaires, inscrites dans le cadre de l'Article 375 et suivants du Code Civil relatif à l'assistance éducative.

Afin de répondre au plus près des besoins de chaque situation, l'Association a fait le choix de développer une plateforme diversifiée avec des sites à dimension humaine, insérés dans l'environnement local et la vie sociale à l'échelle du département.

L'accueil des fratries et le maintien des liens familiaux ont toujours été un axe prioritaire depuis la création de notre Association.

1. Présentation des dispositifs de l'Association

Le siège social et la direction se situent au 102 rue de la Chalouère à ANGERS.

L'Association Marie DURAND est gestionnaire d'établissements et services diversifiés dans le département :

ÉTABLISSEMENT BEAUREGARD

- Une maison d'enfants à caractère social de 4 à 21 ans constituée de sites dispersés dans l'agglomération angevine.
- Un dispositif tremplin avec des hébergements sécurisés et des studios rattachés à une maison d'hébergement collectif.
- Un service Emergence : service extérieur et accompagnement à l'autonomie.
- Un service Parent(hèse) : mesures PEAD, centre d'accompagnement à la parentalité, visites en présence d'un tiers.
- Un dispositif adapté aux mineurs ou majeurs en situation de handicap : mini-Mecs Libellule et Coccinelle.

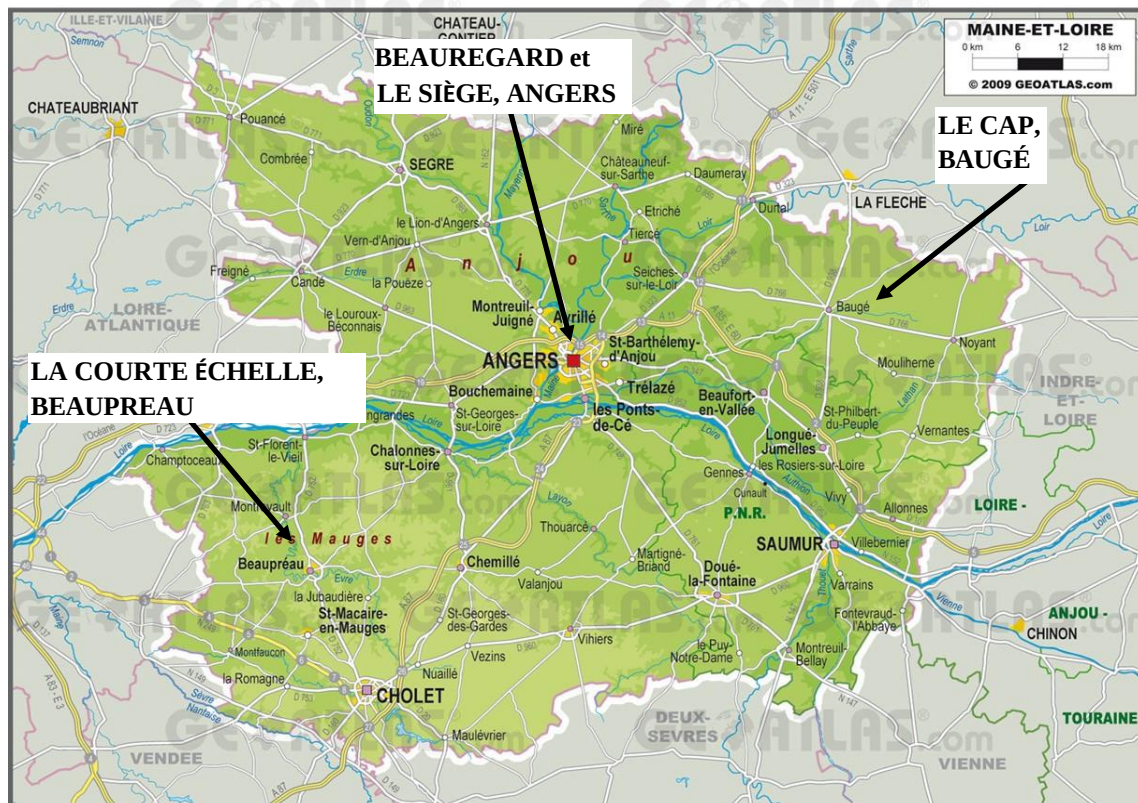
ÉTABLISSEMENT LE CAP – BAUGÉ EN ANJOU

- Une pouponnière de 0 à 3 ans.
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social de 4 à 14 ans.
- Un service Parent(hèse) : mesures PEAD, centre d'accompagnement à la parentalité, visites en présence d'un tiers.
- La maison Papillon : mini-Mecs 4-21 ans destinée à l'accueil des fratries.

ÉTABLISSEMENT LA COURTE ÉCHELLE - BEAUPREAU-EN-MAUGES

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social de 4 à 14 ans.
- Un service Parent(hèse) : mesures PEAD, centre d'accompagnement à la parentalité, visites en présence d'un tiers.
- Un service Emergence : service extérieur et accompagnement à l'autonomie.
- La maison Jacadi : mini-Mecs 4-18 ans destinée à l'accueil des fratries.

ASSOCIATION MARIE DURAND			
244 places sur 3 établissements et zones géographiques			
L'ANJOU 	95 places MECS	Établissement BEAUREGARD 102 rue de la Chalouère 49100 ANGERS	
		Les Chênes Verts - Les Tournesols 22 (4-10 ans)	
		Le Bosquet - Le Cèdre Bleu - Le Point du Jour 33 (11-14 ans)	
		Le Breuil 18 (15-21 ans)	
	Mini-MECS Libellule Coccinelle	10	
	Emergence Service Extérieur	12	
	Total		95
Le BAUGEOIS 	38 places	Établissement LE CAP 12 rue des Remparts 49150 BAUGÉ	
	MECS	Capitaines : 10 (4-10 ans) Ados : 10 (11-14 ans)	
	Pouponnière	12 (0-3 ans)	
	Mini-MECS La Maison Papillon	6 (4-21 ans)	
	Total		38
	Les MAUGES 	36 places	Établissement LA COURTE ÉCHELLE 9, rue de la Sablière 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
MECS		Marelle : 10 (4-10 ans) Parkours : 10 (11-14 ans) Jacadi : 9 (4-18 ans)	
Emergence Service Extérieur		7 (15-21 ans)	
Total		36	
 Parent(hèse) ASSOCIATION MARIE DURAND Centre d'accompagnement à la Parentalité Service PARENT(HÈSE) sur l'ensemble du Territoire			
Ensemble du Territoire	PEAD		75
	Centre d'accompagnement à la Parentalité - Trait d'Union Service Visites en Présence d'un Tiers		
	Antennes à proximité de chacun des établissements		



L'Etablissement Beauregard est situé dans le quartier Est de la ville d'Angers.

LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS

- 1) **BEAUREGARD** - Angers et son agglomération
 - *Les Chênes Verts* et *Les Tournesols*
 - *Le Bosquet*
 - *Le Point du Jour*
 - *Le Cèdre bleu*
 - *Le Breuil*
 - *Coccinelle*
 - *Libellule*
 - *Le Service Émergence*
 - *Parent(hèse)*
- 2) **LA COURTE ÉCHELLE** - Beaupréau-en-Mauges
 - *Marelle ; Parkours ; Jacadi*
 - *LCE Émergence*
 - *Parent(hèse)*
- 3) **LE CAP** - Baugé-en-Anjou
 - *La Pouponnière ; les Capitaines ; les Ados*
 - *Parent(hèse)*
 - *La maison Papillon*

2. Sa mission

La mission générale est d'apporter une protection aux enfants accueillis. Elle se complète d'un soutien matériel, éducatif et psychologique aux jeunes confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre leur évolution.

La mission de l'établissement relève des textes suivants :

- Les articles 375.5 et suivants du Code Civil relatifs à l'Assistance éducative,
- La loi du 02 janvier 2002 rénovant les institutions sociales et médico-sociales, et relative aux droits des usagers,
- La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale,
- La loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,
- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance,
- La réglementation régissant le secret professionnel,
- La loi informatique et liberté (article 78-17 du 06/01/1978), et la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles encadrant le droit d'accès et de rectification des données concernant l'enfant.
- La loi Taquet n°2022-140 du 07 février 2022 relative à la protection des enfants.

Placé sous la compétence du Conseil Départemental du Maine et Loire, l'Association est habilitée pour recevoir des enfants et jeunes de 0 à 21 ans confiés par le Service Protection de l'Enfance, tout en accompagnant leur famille.

Elle propose un accueil de manière continue 365 jours / an et 24h/24h. L'accueil des fratries et le maintien des liens sont un axe prioritaire dans l'exercice de nos missions.

3. L'accueil de votre enfant

L'Association a été sollicitée pour accueillir votre enfant dans l'un de ses services ou dispositifs, dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire.

Un projet individualisé est élaboré avec la participation de votre enfant, et sera inclus dans le Projet Pour l'Enfant.

Il établit les orientations et priorités de l'accompagnement éducatif visé tout en développant les moyens qui peuvent être mis en œuvre.

Les actions éducatives inscrites avec vous dans son projet individualisé devront permettre de répondre à ses besoins fondamentaux ; et de vous soutenir dans l'exercice de vos fonctions parentales.

Peu de temps après son arrivée, votre enfant rencontre une psychologue pour un entretien de présentation de manière à offrir à chacun, s'il le souhaite par la suite, la possibilité d'un temps d'écoute, de parole et de soutien psychologique.

Une consultation médicale de bilan est également proposée dans les jours qui suivent l'arrivée de votre enfant. Il peut être accompagné par l'infirmière de l'établissement ou l'équipe éducative.

4. Le séjour de votre enfant

Votre enfant est accueilli dans un service de l'établissement par une équipe de professionnels qui va l'accompagner, le soutenir, à travers les actes de la vie quotidienne.

Deux référents éducatifs seront les éducateurs garants de la mise en application du projet individualisé de votre enfant et de son suivi. Ils seront vos interlocuteurs privilégiés au sein de la maison.

La participation de votre enfant à la vie de la maison se réalise aussi sous forme de groupes d'expression constitués des enfants accueillis et animés par les éducateurs. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie et le fonctionnement du foyer.

5. Sa scolarité

En règle générale, la scolarité s'effectue dans un établissement scolaire de proximité. Une collaboration étroite est engagée entre les enseignants, l'équipe éducative et vous-même.

6. Sa vie sociale

Votre enfant a également la possibilité de s'inscrire et de participer régulièrement à une activité culturelle ou sportive dispensée par un club ou une association.

7. Son suivi médical

Nous serons attentifs à ce que votre enfant poursuive ou engage les soins dont il a besoin. En matière de santé, son interlocuteur est son médecin traitant. Celui-ci organise et oriente votre enfant le cas échéant, vers des spécialistes, après vous en avoir informé. Le suivi est couvert par le secret médical.

L'infirmière de l'établissement est garante du dossier de santé de votre enfant et sera un interlocuteur privilégié dans les démarches de soins nécessaires pour votre enfant. Elle vous sollicitera pour les autorisations qui seraient nécessaires dans le parcours de soin, conformément au respect de vos droits parentaux.

Les psychologues accompagnent l'installation de soins psychiques selon les besoins de votre enfant et votre accord.

8. L'accompagnement proposé à Marie Durand

Les accompagnements réalisés par les établissements sont intégralement pris en charge financièrement par le Conseil Départemental de Maine et Loire. Néanmoins, l'autorité judiciaire ou administrative peut fixer une participation financière à la charge des représentants légaux.

Les actions éducatives sont assurées toute l'année par les équipes éducatives et l'ensemble du personnel des établissements. Les modalités de mise en œuvre sont détaillées dans le règlement de fonctionnement et au travers du document portant sur les règles de vie en vigueur dans chaque service.

L'ensemble des salariés est soumis au secret professionnel. Les suivis particuliers (médicaux, psychologiques) se réalisent en priorité dans les services de droit commun. Une infirmière et une psychologue sont néanmoins présentes pour accompagner votre enfant dans le parcours de soins.

Un dossier administratif sous forme papier et numérique est constitué pour chaque jeune accueilli. Ces dossiers, contenant des informations personnelles, sont gérés au sein des établissements. Des notes et rapports sont adressés à l'autorité responsable du placement, dans le respect des lois et réglementations en vigueur en matière de transmission des données personnelles. Une procédure d'accès à votre dossier et vos données personnelles est jointe à vos documents d'accueil.

« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ». Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser à :

Monsieur le Président - Association Marie Durand - 102 rue de la Chalouère CS 60224 49102 ANGERS CEDEX 02.

Le dossier « Protection de l'enfance » est, lui, accessible auprès des services du département.

9. La voie de recours de l'usager : la personne qualifiée

Pour faire valoir ses droits, chaque usager et/ou son représentant légal a la possibilité de s'adresser à une personne qualifiée, choisie parmi la liste établie par le Préfet et le Président du Conseil Départemental (cf. document transmis lors de l'accueil de votre enfant).

En cas de nécessité de médiation entre les équipes et le jeune, il pourra être fait appel à la directrice ou aux chefs de service des établissements.

10. Les chartes

L'Association Marie DURAND respecte les termes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie appliquée dans le respect des dispositions judiciaires ou administratives relatives à la mesure de placement. Elle respecte également la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

11. L'Assurance

L'Association a souscrit auprès de la MAIF une assurance en responsabilité civile couvrant tous ses intervenants ainsi que les jeunes accueillis.

Cela n'exclut pas que les représentants légaux doivent disposer de leur propre assurance en responsabilité civile pour leurs enfants.

12. Le terme du séjour à Marie Durand

La fin de la prise en charge de votre enfant par l'Association Marie Durand est stipulée soit par les services judiciaires, soit par le Service Protection de l'Enfance du département selon le cadre du placement, soit par l'établissement lui-même.

Dans le cas d'un contrat d'Accueil Provisoire "Jeune Majeur", il peut y être mis fin :

- Aux 21 ans du jeune,
- À la demande du jeune,
- Sur décision du Service de la Protection de l'Enfance,
- Sur décision de l'établissement.

13. Les documents qui vous sont remis

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement,
- La liste des personnes qualifiées établie par le Préfet et le Président du Conseil Départemental de Maine et Loire,
- Le contrat de séjour / Document Individuel de Prise en Charge (DIPC),
- Le pré-projet individualisé de votre enfant.
- Une procédure d'accès à votre dossier d'accueil et une information sur vos droits concernant vos données personnelles.

14. Informations utiles

Lors de vos visites à l'établissement, il vous sera demandé de bien vouloir vous présenter à l'accueil. Une personne vous guidera alors vers vos interlocuteurs.

👉 **Le siège social et l'établissement Beauregard** sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Tel : 02.41.34.82.11. E-mail : contact@mariedurand.org

👉 **L'établissement Le CAP** est ouvert de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Tel : 02.41.82.68.42. E-mail : f.goulet@mariedurand.org

👉 **L'établissement La Courte Échelle** est ouvert de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Tel : 02.41.34.57.77. E-mail : s.plard@mariedurand.org

-
- **Allo Enfance en danger** : 119
 - **Aide Sociale à l'Enfance** - 26 ter rue de Brissac CS 94104 – 49941 ANGERS CEDEX 9
Tel : 02.41.81.49.49.
 - **Tribunal pour enfants** - Palais de Justice - rue Waldeck Rousseau - 49043 ANGERS CEDEX 01
Tel : 02.41.20.51.00
-

Vous pouvez prendre connaissance des droits des usagers sur notre Site Internet.

Un formulaire est également disponible en ligne pour toute plainte ou réclamation.

ACCUEIL

ÉDUCATION

PROTECTION

SÉCURITÉ

ACCOMPAGNEMENT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Maisons d'Enfants à Caractère Social
102, rue de la Chalouère
CS 60224 - 49102 Angers cedex 02
02.41.34.82.11
Siren : 788 349 918

www.mariedurand.org